

**Municipalité de Moudon**



**Préavis n° 45/23  
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 113'000.— pour  
l'aménagement de vestiaires à la caserne des pompiers  
située au chemin de la Pussaz**

Délégué municipal: Roger Muller, municipal bâtiments, culture et cultes  
r.muller@moudon.ch, 078/2310031

Adopté par la Municipalité le 14 août 2023

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs Conseillers communaux,

## 1. Préambule

Dans le cadre de la crise énergétique et des changements sociétaux, le commandement du Service Défense Incendie et Secours (SDIS) Haute Broye, a entamé une réflexion permettant d'adapter les installations. Lors de la construction de la caserne des pompiers en 2001, laquelle est située au chemin de la Pussaz, les vestiaires étaient partie intégrante de la grande halle de stockage du matériel et des véhicules. Ceci implique aujourd'hui que :

- La grande halle de stockage doit être chauffée afin que les vestiaires le soient aussi ;
- Il n'existe pas de vestiaires dédiés aux Sapeurs - Pompiers féminins.

Il s'agit donc de séparer les vestiaires de la halle de stockage et de créer un espace pour les collaboratrices féminines.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal un crédit de CHF 113'000.—.

## 2. Description des travaux

Afin de séparer les vestiaires actuels et constituer la partie dédiée aux collaboratrices, il est prévu de construire des parois en béton permettant d'isoler les volumes de la grande halle de stockage.

### 2.1 Coûts

Une étude a permis d'établir un devis estimatif des travaux à effectuer, lesquels figurent dans le tableau ci-après :

Nature des travaux	Coûts (CHF)
Maçonnerie béton	30'000
Electricité	4'000
Chauffage	13'100
Aménagement intérieur	25'400
Menuiserie extérieure	7'400
Ingénieur	3'000
Architecte	11'300
Divers et imprévus	10'000
<b>TOTAL : (HT)</b>	<b>104'200</b>
<b>TOTAL TTC 7,7%</b>	<b>112'224</b>
<b>TOTAL ARRONDI</b>	<b>113'000</b>

Une demande de subvention est en cours auprès de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA).

## 2.2 Incidences financières

Ce projet n'aura pas d'incidence financière significative directe sur les comptes communaux car les coûts seront couverts par l'éventuelle augmentation du prix de location de la caserne au SDIS.

## 2.3 Développement durable :

En 2022, la facture pour la consommation de gaz refacturée au SDIS s'élevait à plus de CHF 16'000.-. Ce chiffre pourra être revu à la baisse de manière significative. Bien que l'économie ainsi obtenue ne sera pas au bénéfice de la Commune, il est important de limiter la consommation d'énergie partout où il est possible de le faire.

### 3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 45/23 ;
  - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de vestiaires à la caserne des pompiers,**
  2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 113'000.— dont à déduire toute participation ou aide,**
  3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
  4. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 20 ans au maximum,**
  5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
La syndique :                      Le secrétaire :  
  
C.PICO                                              
A. IMERI

Annexe : - plan des nouvelles installations

